

Laïcité

Organe d'information du Comité Laïcité République



N° 5

La République de retour

Le candidat à l'élection présidentielle, Jacques Chirac, avait puisé dans l'arsenal philosophique de la République arguments et projets de campagne. Le nouveau Premier ministre, Lionel Jospin, a consacré sa première déclaration de politique générale devant la représentation nationale à "un nouveau pacte républicain". Philippe Séguin et Jean-Pierre Chevènement, parmi d'autres, avaient également centré leur réflexion sur la thématique de Marianne.

La République est de retour. Le CLR ne peut que s'en féliciter, qui milite depuis plusieurs années pour que la politique se ressource aux valeurs fondamentales de la République : la liberté de conscience, l'égalité des droits et des devoirs, la fraternité au travers de la solidarité, la laïcité.

Voilà donc ce qui était, il y a peu encore, accablé d'épithètes de "ringard", "passéiste", porté aujourd'hui par l'histoire. Dont acte. Encore faudra-t-il se méfier des effets de mode et s'assurer que les engagements seront effectivement tenus. La République, c'est d'abord une éthique. Du sommet de l'Etat au plus humble des citoyens, il importe de l'enseigner, de la respecter, de la pratiquer au sein des institutions comme dans la vie quotidienne. L'école, la Police, la Justice et au-delà l'Etat, sont impliqués en première ligne, comme le sont également la culture, la recherche, les médias, la démocratie.

Rendre d'abord à la citoyenneté républicaine sa dimension générale et fraternelle, ouverte aux femmes et aux hommes aux origines diverses, constitue une priorité. Ainsi convient-il de mettre en place une politique de l'intégration fondée sur un pacte qui confère les mêmes droits mais aussi, sans démagogie, affirme pour chacun les mêmes devoirs. Car la libre expression des différences individuelles ne saurait légitimer l'affaiblissement du droit commun au profit de droits coutumiers qui pourraient se trouver encore renforcés par des discriminations dites "positives". Cela signifie rendre à la laïcité toute sa place à tous les niveaux de l'organisation sociale en ne laissant pas les revendications communautaristes, ethniques ou religieuses, se substituer au droit républicain. Ce sujet est assez sensible pour que le mot même de "laïcité" ait été pratiquement absent de la campagne électorale. Soyons clairs : il ne s'agit en aucune sorte pour les laïques que nous sommes de relancer des guerres du passé mais de revendiquer le respect de la stricte séparation de l'Etat et des "églises", par exemple à l'occasion des manifestations prévues au mois d'août à Paris autour de la nouvelle visite du Pape.

L'affaire du voile est devenue à cet égard objet de cristallisations, de contradictions et de malentendus. L'Etat devra se donner les moyens, éventuellement par la loi, pour qu'à l'école aucun signe religieux ou politique, aucune revendication différentialiste ne viennent transformer l'assemblée des enfants en ghettos ethniques ou religieux et

altérer sa mission d'instruction et d'émancipation. Le sentiment est désormais assez partagé dans notre pays pour faire de la laïcité l'outil essentiel de l'intégration et de la lutte contre le racisme et le sexisme. Ce dont témoignent les prises de positions syndicales, les débats du récent congrès de la FEN, ou de la FCPE qui vient de réclamer l'abrogation du statut concordataire en Alsace/Moselle.

Nouer un nouveau pacte républicain avec les Français, c'est aussi dans le même temps donner à la citoyenneté sa dimension sociale en assurant le droit au travail, à la protection

sociale, à la santé pour tous. Il n'est plus tolérable que dans la nation des droits de l'homme et du citoyen survive un peuple de femmes et d'hommes sans droits et sans citoyenneté. Tels sont également les enjeux d'une Europe qui, à défaut de trouver sa dimension laïque et sociale, nourrira les pires ressentiments nationalistes et xénophobes.

Il est désormais clair pour tous ceux qui se donnent la peine de penser par eux-mêmes qu'il n'y a pas de droit à l'erreur sous peine que, l'espoir se transformant en dépit, ne s'ouvrent de larges boulevards aux forces de la haine.

C'est aussi pourquoi sans obsession mais avec lucidité il importe de traiter au fond la question du FN en initiant une véritable politique de l'emploi, de la ville et de l'intégration, une politique sociale, un ressourcement laïque en modernisant la démocratie et les institutions d'une "Ve" désormais obsolète. Mais aussi en faisant appliquer les lois de 1936 et 1972, la convention de New York qui interdit notamment à la puissance publique de financer toute association appelant à la haine raciale et devrait conduire tant qu'il est temps à la dissolution du Front national.

Contre l'extrême droite, les dérives communautaristes, la dictature de l'argent pour parler simplement, la volonté affirmée d'un retour en force de la République ne peut que nous réjouir. Mais nous savons d'expérience que les meilleures intentions pour se concrétiser doivent être soutenues par la volonté collective. Il importe que les forces républicaines et laïques se mobilisent, s'organisent, se donnent les moyens.

Telle est, à la place qui est la sienne, la volonté du CLR. ●

Patrick Kessel

Comité Laïcité République

Président d'honneur : **Henri Caillavet**

Président : **Patrick Kessel**

Vice-Présidentes : **Nadia Amiri - Danielle Juette**

Secrétaire Général : **Joël Denis** • Trésorier : **Alain Fort**

Nouv. ministre rech. catho de gauche

Avez-vous relevé une particularité dans la constitution des cabinets ministériels du nouveau gouvernement ? Plusieurs commentateurs, pas tous mal intentionnés loin s'en faut, ont relevé que tel nouveau directeur de cabinet s'affirmait comme catholique pratiquant, tel conseiller s'affichait comme "catho de gauche", tel chargé de mission se réclamait d'un protestantisme progressiste, le même scénario s'étant reproduit dans un nombre significatif de cabinets ministériels.

Le Comité Laïcité République n'a pas à se mêler des appartenances religieuses des membres de cabinets ministériels. Toutefois, cette revendication au caractère décidément répétitif ne peut manquer de poser des questions. Car les membres de cabinets ministériels, même s'ils ne sont pas à l'égal de leur ministre responsables de la politique gouvernementale, sont au minimum chargés de servir la République. Laïque.

Souvenons-nous : il y a quelques mois, un magistrat et un préfet avaient affirmé rendre des verdicts ou prendre des arrêtés en fonction de leur foi chrétienne - il s'agissait d'une part d'un substitut du procureur à propos de l'affiche du film de Milos Forman et d'autre part de l'affaire NTM, avec pour vedette le célèbre préfet du Var Marchiani. Naturellement, nous n'en sommes pas là. Mais cet affichage ostentatoire de la croyance religieuse de la part de personnalités disposant de responsabilités publiques conséquentes en dit long sur l'état de la laïcité en France, alors qu'on serait en droit d'attendre des intérêts qu'ils donnent l'exemple.

Supposons en poursuivant cette logique qu'un membre de cabinet ministériel s'affiche demain "musulman de gauche", "hindouiste pratiquant" ou "scientologue progressiste" pour imaginer les commentaires qui suivraient. La foi, les croyances, appartiennent à la sphère privée. La laïcité garantit leur liberté. Leur emprise sur la sphère publique s'accompagne toujours d'un recul de la laïcité... pour le plus grand profit des obscurantismes, tant religieux que politiques. ●

F.S.

Offensive vaticane

Déjà le 10 mars 1997, le Vatican avait ouvertement défié les Etats-Unis en décidant d'ouvrir des relations diplomatiques avec la Libye. Le porte-parole du Saint-Siège, Joaquin Navarro Valls, n'avait-il pas expliqué qu'en "normalisant ses rapports avec la grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste, le Saint-Siège souhaitait concourir à donner une impulsion particulière au dialogue international".

Succès pour le régime de Kadhafi, certes. Mais plus encore pour la politique vaticane oublieuse des sanctions internationales à l'encontre d'un Etat qui sponsorise le terrorisme. Au nom de quoi ? D'une recherche de paix, de stabilité, de sécurité mais surtout d'un pouvoir accru du Saint-Siège dans les négociations internationales.

Dans le même esprit, se succèdent le voyage de Jean-Paul II en Bosnie, sa visite-éclair au Liban et son récent séjour en Pologne, sans compter les prochaines Journées mondiales de la jeunesse, qui se déroulent à Paris en août.

"N'oubliez pas votre identité chrétienne !" Au-delà du message martelé par le Saint-Père pour une identité ouverte, de dialogue avec les autres communautés, un autre message plus insidieux prend corps : l'offensive croisée vaticane, qui sous le décor de la tolérance, de la convivialité pluriethnique et religieuse, n'a d'autres buts que ceux du pouvoir temporel. Le pouvoir spirituel ne lui serait-il pas suffisant ? ●

Marie-Pierre Fillette

L'école de la liberté...

LA DÉMARCHE EST LOGIQUE, SAVAMMENT PERNICIEUSE.

Constat préalable : l'échec scolaire va grandissant. Déduction : l'école ne va plus, l'école est mauvaise, il faut changer l'école. L'école est vieillotte, poussiéreuse, encyclopédique ! Il faut la moderniser, alléger les programmes, alléger les cerveaux ! L'école sent le moisi, il faut ouvrir l'école. Elle est monolithique, il faut pulvériser, atomiser, libéraliser, autonomiser...

Liberté ! Liberté ! A chaque établissement de gérer ses horaires. On fera du latin dans

le quartier du même nom, de la technologie là où c'est moins joli.

Liberté ! Liberté !... de recruter des "gens ouverts" qui viennent aider les enfants pauvres pour qui l'école ne peut rien faire, des contractuels, des bénévoles.

Et les voici en foule, sectateurs de tous poils, prosélytes de toutes religions, médiateurs de tous les gourous, gluante charité au discours insidieux... Ils viennent faire du "soutien scolaire".

Dans l'école de Condorcet ! ●

Aspasie

FN : L'épuration culturelle

Du populisme conquérant le Front National passe, dans les villes dont il assure la gestion, à la mise en pratique d'une authentique doctrine dont les fondements s'assimilent aux "lois de pureté" qui ont eu cours en Allemagne dans les années trente. Certes, certains maires issus de la droite républicaine avaient marqué leur reprise du pouvoir par une inflexion de la programmation des maisons de la culture dont ils avaient la tutelle. On a vu ainsi disparaître de l'affiche Brecht ou Bernhard, frappés du sceau infamant de l'élitisme pour être remplacés par François Dorin ou Yvette Horner, jugés plus conformes aux aspirations populaires. En revanche, lorsque la mairie de Vitrolles supprime les

subventions accordées à un café de la musique, elle le fait au nom de principes qui l'empruntent à l'épuration ethnique. La musique qui y est diffusée (rap, raï, etc.) ne correspond pas à une authenticité française qui reste d'ailleurs à inventer.

Le populisme sur lequel s'est appuyé le Front National pour réaliser des scores électoraux fait place aujourd'hui à une véritable théorisation de la notion de Français en l'appliquant à la culture. On peut imaginer aisément que d'autres limites seront franchies d'ici peu, atteignant les rives de l'ethnisme pour déterminer ce que peut être la race du même nom.

La République aura vécu. ●

Les Journées Mondiales de la Jeunesse 1997

L'ORGANISATION DES XII^e JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE
(CATHOLIQUE, NE L'OUBLIONS PAS, CAR CELA EST VOLONTAIREMENT OCCULTÉ),
PRÉTEXTE À LA VENUE DU PAPE EN VISITE PASTORALE, EST L'OCCASION DE NOUVELLES ATTEINTES À LA LAÏCITÉ.

La collusion entre l'Eglise et l'armée n'a jamais été aussi forte. La présidence de l'association organisatrice des JMJ 97 est tenue par Mgr Dubost, évêque aumônier des Armées, et le Comité interministériel de coordination est présidé par le général Morillon.

Pour la grande messe, 650 000 personnes sont attendues. En chiffres, cela donne : cent vingt kilomètres de cars, trois millions de repas servis, vingt mille bénévoles à encadrer, etc. Estimation du coût du show papal : 200 millions de francs au bas mot.

Pour ne pas encourir de reproches sur le financement public comme lors de la venue du pape en septembre dernier, les responsables religieux répètent inlassablement que l'Etat ne donnera aucune subvention. En fait, l'aide de l'Etat s'exercera très subtilement et indirectement par la mise à disposition une fois encore de l'armée (hébergement dans des casernements, prêts de camions, fourniture de rations militaires), d'effectifs de police (sécurité), des services techniques municipaux (voirie, urbanisme, logements dans les écoles).

Les atteintes à la laïcité ne manquent pas au niveau local. De nombreuses municipalités comme celle de Drancy (dirigée par le ministre communiste Jean-Claude Gayssot, numéro 2 du parti) mettent des locaux scolaires et des gymnases à la disposition des autorités religieuses organisatrices.

Parmi les thèmes qui seront abordés par le pape le 24 août prochain pour la messe qu'il célébrera sur la Pelouse de Reuilly, il y aura : "Comment favoriser l'œcuménisme et le dialogue interreligieux." Question de circonstance puisque ce sera le jour du 42^e anniversaire du massacre de la Saint-Barthélemy.

Jean-Charles Marchiani aura la charge d'organiser les renforts d'effectifs policiers pendant les JMJ 97. Préfet anti-laïque, il s'est déclaré chrétien dans le cadre de ses fonctions préfectorales et a pris des dispositions précises en raison de ses convictions religieuses en contradiction avec son obligation de neutralité. La tête de cet ancien préfet du Var proche de Charles Pasqua avait été demandée en vain par François Léotard au gouvernement Juppé. Il a finalement été muté par Lionel Jospin et est regretté par Jean-Marie Le Chevallier, maire FN de Toulon.

L'œcuménisme qui est censé servir de fil conducteur aux JMJ aura du mal à atteindre certaines des ouailles qui feront le gros des troupes des diverses manifestations. On trouvera pêle-mêle les bannières de l'Opus Dei, les Scouts d'Europe, des Légionnaires du Christ et de pas mal de mouvements charismatiques pour lesquels la fraternisation avec d'autres religions passent par une nécessaire conversion de leurs adeptes.

La Jeunesse a pris une signification très extensive, la pénurie de participants annoncés faisant loi. C'est ainsi que l'épiscopat français la prolonge jusqu'à 35 ans. Si l'on y ajoute que des campagnes de recrutement intense ont été effectuées dans les pays de l'est européen, on peut supposer raisonnablement que le "tourisme religieux" se prolongera pour cer-

tains biens au-delà des saintes journées du mois d'août. Il reste à savoir si les contrôles des autorités de police seront aussi sévères pour ces pèlerins qu'ils le sont depuis quelques années pour d'autres communautés.

Au mépris de la laïcité de la législation française, la Mairie de Paris a annoncé qu'elle s'abstiendrait d'exiger un quelconque loyer pour les espaces publics qui sont sa propriété, à savoir le Palais omnisports de Paris-Bercy, l'hippodrome de Longchamp ou bien encore le stade Charlety. Des passe-droits du même genre avaient été accordés en son temps à quelques élus de la République occupant des immeubles de la Ville à des conditions privilégiées. Et la Mairie avait été contrainte de régulariser les situations. ●

Le Comité Laïcité-République et les Journées Mondiales de la Jeunesse

L'organisation des JMJ (Journées Mondiales de la Jeunesse), présentées comme une fête de la jeunesse mondiale, constitue en fait une manifestation exclusivement organisée par le Vatican. A ce titre, les représentants de la République auraient dû respecter les lois laïques de séparation des églises et de l'Etat disposant clairement que toute subvention à l'exercice d'un culte est interdite, au même titre que toute occupation de l'espace public pour des manifestations religieuses.

Tel n'est pas le cas comme en témoigne la réquisition de casernes, de lycées, collèges et autres lieux d'hébergement, moyens de transports sous tutelle de l'Etat, forces militaires et de police, occupation d'espaces publics au demeurant lourds d'histoire républicaine.

Après la provocation du financement public des manifestations - anniversaire du baptême de Clovis - la loi de 1905, qui fonde la laïcité de la République, est de nouveau bafouée. C'est d'autant plus intolérable que, sous couvert de rapprochement de jeunes, il s'agit une nouvelle fois d'opération promotionnelle, le choix de la date de la Saint-Barthélemy augurant mal de la volonté universaliste affichée. Une authentique volonté de rassembler la jeunesse au-delà des nationalités, cultures, origines, confessions religieuses, n'aurait de sens qu'à condition de ne pas être placée sous l'autorité d'une église, d'un parti et de don-

ner la parole à ces jeunes pour qu'ils échangent sur la réalité de leurs problèmes plutôt que de les placer en simple auditeur d'une parole qui se pose pour vraie.

Certes, le nombre de participants prévu pour cette manifestation a été revu à la baisse plusieurs fois, ramenant de 1,5 million à 300 000 les inscriptions. Cela ne change rien au fond.

Au moment où le communautarisme s'insinue de plus en plus dans les rouages de la République, mettant en cause les principes d'égalité des droits entre tous les citoyens et de liberté de conscience pour chacun, il est essentiel que les principes fondateurs de la République soient désormais respectés avec rigueur par ceux qui ont mandat d'appliquer la loi au nom du peuple.

Tel n'avait pas été le cas du Gouvernement précédent qui les avait transgressés en mettant en place un comité inter-gouvernemental chargé de la coordination des festivités et de la logistique de la manifestation.

Le Comité Laïcité République attend du nouveau Gouvernement et singulièrement du Premier ministre que les engagements de la campagne législative en matière de laïcité comme l'appel qu'il a lancé à un nouveau Pacte Républicain soient tenus, concrétisant la volonté exprimée de ressourcement républicain. ●

Secte ou religion ?

Le lundi 28 juillet, la Cour d'Appel de Lyon a rendu un arrêt controversé dans le procès de l'église de scientologie poursuivie pour sa responsabilité dans le suicide d'un adepte.

En effet, après avoir réduit les peines infligées en première instance, les juges ont estimé que l'église de scientologie peut revendiquer le titre de religion et développer en toute liberté, dans le cadre des lois existantes, ses activités, y compris ses activités missionnaires, voire de prosélytisme.

En légitimant cette secte comme une religion, les juges sont sortis du cadre laïque de leur fonction. Ils n'ont pas à émettre d'avis en contradiction avec la loi de séparation des églises et de l'Etat.

D'autre part, leurs attendus sont en contradiction avec des décisions de justice antérieures. Le Conseil d'Etat, par exemple, a considéré cette secte comme une entreprise à but lucratif soumise à l'impôt. D'autre part, le Ministère de l'Intérieur et des Cultes ne reconnaît pas ses dirigeants comme des religieux.

Enfin, les juges seraient donc habilités à dire ce qu'est une secte et une religion. Leur décision est finalement plus intéressante qu'il n'y paraît puisqu'ils disent qu'une secte est une religion. Donc qu'une religion est une secte... ◊

Xavier Pasquini

Publication du Comité Laïcité République
75009 Paris
Directeur de la publication : J.-P. Blot
Rédaction en chef : Daniel Bénichou
Conception et réalisation : Digi-France productions graphiques
Impression : Y. Masson - Paris
Commission paritaire en cours
Prix par numéro : 5 F
Abonnement pour 12 numéros : 60 F

« Comité Laïcité République » Les comités locaux s'impliquent à travers la France

De nombreux comités locaux ont vu le jour cette année ou sont en voie de création à travers la France.

Carcassonne vient renforcer le nombre des comités déjà existants à Montpellier, Saint-Quentin, Sarlat, Toulouse, Paris, Nantes, Le Havre, Montauban, Beaune, Dunkerque, Bourg-en-Bresse, Mâcon, Rennes, Lyon, Saint-Raphaël, Béziers, Nancy, qui ont entrepris la mise en œuvre d'équipes devant permettre un développement des activités du Comité sur le terrain.

Ces comités locaux sont appelés à suivre l'actualité, à informer des manquements aux principes laïques et républicains apparus dans la vie au quotidien. Ils ont également pour vocation d'organiser des débats, des réflexions, des colloques, pour sensibiliser l'opinion sur l'actualité de ces valeurs fondamentales.

Il importe de poursuivre cette implantation avec tous les hommes et les femmes impliqués qui considèrent que l'idéal républicain et laïque, les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité sont porteurs d'espérance au-delà même de notre hexagone.

Comment constituer et faire fonctionner un comité local ?

1 Envoyer au siège un procès-verbal de création comportant le nom, l'adresse, le téléphone et la signature des membres fondateurs (minimum 15), qui déclarent accepter la « Déclaration de Principes » de l'association, en demandant l'accord du bureau national pour cette constitu-

tion (art. 7 du règlement intérieur) et le nom des membres du bureau.

La demande doit être accompagnée des bulletins d'adhésion signés par chaque membre.

2 Désigner au sein des membres du bureau du comité local, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. L'un d'entre eux, ou un autre membre, doit être désigné comme délégué à l'Assemblée générale.

Fonctionnement

1 Dès l'accord du bureau national, le comité local peut organiser des réunions publiques, faire passer des articles dans la presse locale, se saisir des problèmes locaux touchant à la laïcité et à la défense de la République en accord avec le bureau national.

2 Dès le premier mois de son fonctionnement, le Comité local doit adresser :

- son procès-verbal de création,
- le bulletin d'adhésion de chacun de ses membres accompagné du chèque de cotisation,
- la composition du bureau.

Il reçoit en retour les cartes des adhérents à jour de cotisation.

3 A la fin de l'année civile, le comité adresse au bureau national son « rapport d'activité et de trésorerie » ainsi que la liste complémentaire de ses membres et les cotisations correspondantes (art. 4 du règlement intérieur).

BULLETIN D'ADHÉSION

Après avoir pris connaissance de la « Déclaration de Principes » du Comité Laïcité République, je déclare en reconnaître le bien-fondé et m'engage à œuvrer dans l'esprit et vers les buts que cette « Déclaration de Principes » évoque. Je demande mon adhésion comme membre du Comité Laïcité République, auprès duquel je devrai remplir mes obligations d'adhérent.

Je joins un chèque de 100 francs à l'ordre du CLR.

Fait à le Signature :

Nom Prénom

Adresse Ville Code postal [][][][][]

Profession Tél. domicile Tél. professionnel

A renvoyer au Comité Laïcité République - 7, rue Saulnier - 75009 Paris